

ECOLE DE LA ROSELIERE : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
DU MARDI 12 MARS 2024

• **Présents** :

- Enseignants : Mme COULON (CE2/CM1), Mme GAULTIER et M. MAGNIN (CE2), Mme PERRARD (CP), Mme PHILIPPE (CE1), Mme ROSSEL (PS), Mme WEBER (MS/GS), Mme MOUTARLIER (CM1/CM2), Mme BRICE (GS/CP), Mme THOMASSEY (CM/CM2)
- Représentants des parents : Mme MOREY, Mme HEMART, M. et Mme EME
- Maires ou représentants des municipalités : M. RIBIERE (mairie de Saulnot) Mme GOUSSET (présidente du SIVU), M. MATHEY (mairie de Chavanne)

• **Absents excusés** :

- Mme WEBER (psychologue du RASED), Mme. ROCHE, Mme VAN DER HEYDEN, Mme DUSOIR, Mme CAPITAIN (parents d'élèves), M. WALZ (mairie de Granges-la-Ville), Mme BELZ (mairie de Villers-sur-Saulnot)

**I) Bilan des effectifs pour l'année 2023/2024.**

- A ce jour 205 élèves sont inscrits à l'école.

- Répartition pour l'année :

PS: 22                      MS : 18                      GS : 24                      CP: 29                      CE1 :21                      CE2 :29  
CM1 : 36                      CM2 : 26

**II) Prévisions des effectifs pour l'année scolaire 2024-2025**

- Effectifs prévus par niveau à la rentrée 2024 :

PS: 21 (19 inscriptions effectives)      MS : 22      GS : 18      CP: 24      CE1: 29  
CE2 : 21      CM1 : 29      CM2 : 36

Soit un total de **202 élèves.**

**→ On note une baisse significative des effectifs. Il est à craindre une fermeture de classe pour l'année 2025/2026.**

**III) Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024**

- Pour rappel, la semaine scolaire doit être organisée selon les principes suivants :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves,
- une répartition horaire sur 9 demi-journées à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin,
- une journée d'enseignement de 5h30 maximum avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30,
- une pause méridienne d'1h30 minimum,
- la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires venant s'ajouter aux 24 heures d'enseignement.

→ L'organisation actuelle du temps scolaire des écoles publiques de la Haute-Saône a été arrêtée à la rentrée 2021. Elle est revue tous les 3 ans et doit faire l'objet d'un nouvel arrêté pour la rentrée 2024. Pour information, la totalité des écoles du département fonctionne selon le régime dérogatoire de la semaine de 4 jours.

- Si l'organisation actuelle du temps scolaire est reconduite à l'identique ou si elle est modifiée, le document « Organisation du temps scolaire » devra être complété et signé

conjointement par le directeur d'école et par la collectivité ayant la compétence scolaire. En vue d'une éventuelle modification des horaires, la collectivité doit se rapprocher préalablement du service des transports scolaires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

→ Comme convenu, le conseil d'école demande la reconduction de cette dérogation aux rythmes scolaires.

#### **IV) Demande de travaux et de budget pour l'année en cours**

• Voici les différentes demandes concernant les travaux et les achats :

- réfection du couloir de l'étage et du bureau de la psychologue scolaire
- remplacement de certains volets de l'école (classe de Mme Coulon et de Mme Moutarlier)
- prévoir des poubelles de tri pour les cours de récréation
- plantation d'arbres dans la cour pour faire de l'ombre
- 8 arbres vont être plantés = 5 le long du terrain de sport et 3 dans la cour des maternelles
- prévoir l'achat d'un store afin de protéger la classe de Mme Rossel
- Des devis ont été faits pour installer une pergola afin de faire de l'ombre à la classe de Mme Rossel.
- prévoir l'achat de stores pour les fenêtres du couloir qui se trouvent près de la classe de Mme Coulon
- prévoir l'achat de 4 chaises pour la classe de Mme Pérard (renouvellement des anciennes chaises qui se dessoudent) = environ 170€ les 4 chaises
- prévoir des étagères pour ranger les tapis de la salle de motricité
- Il est prévu également de changer tous les néons de l'école afin de les remplacer par des luminaires LED. Cela permettrait de faire des économies sur la facture d'électricité. Pour cela il faudra prévoir l'achat d'environ 400 néons, il conviendra donc d'étaler la dépense sur plusieurs mois
- Le coût de la location du photocopieur pose un réel problème financier pour le SIVU. Le contrat actuel prévoit une location de l'appareil pour une période de 6 ans avec un forfait « photocopies » qui a augmenté en une année de près de 8%. Les membres du SIVU se proposent de rencontrer le commercial de la société afin de renégocier le contrat ou y mettre fin.
- Concernant le sport à la salle polyvalente, voici la situation actuelle :
  - Les classes peuvent descendre à pieds à la salle du mois de novembre jusqu'aux vacances de Pâques. Le chauffage est pris en charge par le SIVU. Ces descentes dépendent de la disponibilité des accompagnateurs et de la météo. Beaucoup de créneaux n'ont pas été remplis.
  - Les classes descendent en bus à la salle entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver. Le SIVU prend en charge les frais de transport ainsi que le chauffage.
  - Qu'en sera-t-il pour la prochaine année scolaire ? Nous proposons avec l'accord de M. Mathey de faire des devis auprès de plusieurs transporteurs concernant les trajets pour se rendre à la salle. Cela nous permettra de faire un choix pour la suite. Mme Brice tient à souligner qu'il est important pour sa classe de profiter de la salle car elle peut faire des activités qu'elle ne peut pas faire dans la salle de motricité.

#### **V) Prévisions des sorties scolaires**

- Spectacle de l'école : le 6 avril sur le thème du sport et des jeux olympiques
- Les classes de PS (Mme Rossel) et de GS/CP (Mme Brice) partiront le mardi 28 mai visiter une ferme pédagogique à Montrond Le Château
- Le vendredi 15 mars, toutes les classes de maternelle iront à la salle de fêtes d'Héricourt voir le spectacle musical « La coccinelle voyage, voyage, voyage... » organisé par l'école de musique d'Héricourt.
- Classes de CE1 (Mme Philippe) et de CE2 (M. Magnin) : sortie au Haut du Them le jeudi 13 juin.
- Les classes de CM1/CM2 (Mme Moutarlier) et de CE2/CM1 (Mme Coulon) se rendront aux mines du Thillot le 2 juillet

## **V) Questions diverses**

- Pourquoi les enfants ne reçoivent-ils plus un livre lors du cadeau de Noël ? Pour rappel, le SIVU offre 200€ par classe chaque année pour les cadeaux de Noël des enfants. Pendant plusieurs années, les enseignants offraient un livre à chaque élève. Suite au départ en retraite du commercial, nous avons depuis changé de « formule ». Certains enseignants continuent d'offrir un livre par élève qu'ils étudient ensuite en classe, tandis que d'autres offrent des jeux ou du matériel pédagogique à leur classe.

Le directeur, président du conseil d'école.

M. MAGNIN